



14-16 rue des Lilas 75019 Paris  
tél. 01 42 02 30 80 – fax 01 42 02 34 01  
mél : snam-cgt@wanadoo.fr  
site : www.snam-cgt.org

NOS REF : MS/NH-14-143

## **Contre la disparition de l'Orchestre Dijon Bourgogne Contre le désengagement de la Ville de Dijon d'une véritable politique culturelle musicale Pour la création d'un orchestre permanent en Bourgogne**

La Ville de Dijon a annoncé son désengagement financier de l'Orchestre Dijon Bourgogne. Si la disparition de l'ODB se confirmait, Dijon deviendrait une des rares grandes villes de France à ne pas soutenir et financer un orchestre symphonique et lyrique.

L'affaire remonte à plusieurs années et la municipalité dirigée alors par M. Rebsamen, aujourd'hui Ministre du Travail, s'y est prise en plusieurs étapes.

D'abord elle transfère l'Orchestre de l'Opéra de Dijon à une association en affirmant que les subventions seront maintenues, mais en s'attaquant directement à l'emploi permanent des musiciens d'orchestre. A l'époque le Snam-Cgt avait tenté de s'y opposer. Nous avons demandé à rencontrer M. Rebsamen pour initier une concertation et trouver les meilleures solutions pour la défense du service public de la musique et l'emploi des musiciens. Cette démarche et nos courriers sont restés sans réponse.

Drôle de conception du dialogue social pour le futur Ministre du Travail qui s'en affirme aujourd'hui un farouche défenseur !

Le président du Snam-cgt avait déclaré, lors d'un concert de son orchestre, celui du Capitole de Toulouse, à Dijon :

*«(...) Chez nous, à Toulouse, mais aussi à Strasbourg, Lyon, Nantes, Marseille, dans l'ensemble des grandes villes françaises, dans l'ensemble des métropoles européennes, les maisons d'opéra sont inséparables de leurs orchestres. Ce lien peut prendre différentes formes juridiques, mais il n'existe aucun exemple d'une maison d'opéra digne de ce nom sans orchestre.*

*Si on envisage qu'une maison d'opéra puisse exister sans un orchestre qui lui soit attaché, alors, demain, ce seront les chœurs, puis les ateliers de décors qui seront jugés superflus.*

*Un tel lieu n'aura plus rien d'un opéra ; ce sera un lieu d'accueil, sans doute un magnifique lieu d'accueil mais pas un opéra qui assure des missions de création avec des productions propres dont Dijon et la Région Bourgogne ont besoin.»*

Depuis ce transfert, tout aura été entrepris pour attaquer l'emploi permanent des musiciens d'orchestre et pour confier des missions limitées à un orchestre non permanent, dont les contrats de travail sont en contradiction avec la convention collective applicable, ce que nous n'avons cessé de dénoncer. D'ailleurs des musiciens salariés, pour avoir été délégués de l'orchestre et s'être engagés contre le transfert, ont été exclus de l'orchestre. Toute solution pérenne à ce conflit devra nécessairement acter leur réintégration.

Tout cela a pour conséquence de transformer ainsi peu à peu l'Opéra de Dijon en lieu de diffusion de spectacles livrés clé en main, ou de l'amener à engager des orchestres «intermittents» pour ses propres créations...

Nous en arrivons aujourd'hui à l'ultime épisode d'un scénario écrit à l'avance : le désengagement au mépris de toutes les promesses.

.../...



14-16 rue des Lilas 75019 Paris  
tél. 01 42 02 30 80 – fax 01 42 02 34 01  
mél : snam-cgt@wanadoo.fr  
site : www.snam-cgt.org

- 2 -

Dans le contexte de lutte contre l'accord du 22 mars sur l'assurance chômage, de mise en place d'une concertation par le Premier ministre M. Valls, d'adoption à l'unanimité par l'Assemblée nationale du rapport Gille-Kert sur l'emploi culturel qui souligne la nécessité de lutter contre la «permittance» et de défendre et développer l'emploi permanent, François Rebsamen, ministre de la République, doit s'expliquer sur ses décisions dijonnaises. En s'en prenant à l'emploi artistique, tout particulièrement l'emploi permanent à temps plein, en annonçant le désengagement du financement l'ODB sans proposer le moindre projet alternatif, M. Rebsamen s'attaque au service public de la Culture.

Pourtant, la Région Bourgogne, qui compte près de 2 millions d'habitants, n'est pas dotée d'un orchestre symphonique permanent à temps plein, capable de mener une activité de création et de diffusion des répertoires symphonique, lyrique et contemporain.

L'accès pour tous à la culture, l'équité territoriale, au cœur du projet de loi d'orientation pour la création, qui devrait être débattu à l'Assemblée nationale début 2015, sont bafoués.

Le Snam-Cgt soutiendra toutes initiatives, comme le concert du 12 septembre à Dijon, visant à dénoncer le désengagement de la Ville de Dijon. Nous prendrons d'autres initiatives pour la défense et le développement de l'emploi et du service public de la musique. Nous porterons, auprès des décideurs locaux et nationaux, le projet de création d'un orchestre symphonique permanent et à temps plein dont les missions de service public devraient l'amener à interpréter les répertoires symphoniques et lyriques sur le territoire régional de Bourgogne.

Nous en appelons au Ministère de la Culture et de la Communication et à la Ministre Mme Fleur Pellerin, fraîchement nommée, pour que l'État assume pleinement son rôle de garantir le développement de l'emploi artistique, l'accès pour tous à la culture et l'équité territoriale en matière culturelle.

Nous appelons l'ensemble des artistes interprètes de la musique et de la danse à se mobiliser sans délais pour faire revenir la Ville de Dijon sur sa décision anti-culturelle et pour mettre la Région Bourgogne, à tout le moins, face à ses responsabilités.

*Paris, le 11/09/2014*